

Un accompagnement pour réduire la facture énergétique des TPE/PME franciliennes



Baisse les Watts est un programme national porté par le Groupe La Poste et mis en œuvre en Île-de-France en partenariat avec la CCI Paris Île-de-France.

# Vos objectifs

- Identifier vos postes de consommations d'énergie.
- Mettre en œuvre des actions pour faire baisser votre facture.
- Mobiliser les aides financières disponibles.

## **Notre solution**

Trois modules d'une demi-journée offrant un accompagnement personnalisé adapté au niveau de maturité et aux projets spécifiques de votre entreprise.





## **MODALITÉS**

Le parcours d'accompagnement est réalisé par le conseiller développement durable de votre CCI

Pour plus d'information sur le programme Baisse les Watts:





## **TARIFS**

Ce programme est entièrement pris en charge par les Certificats d'Economie d'Energie (CEE), il est donc gratuit pour votre entreprise.



#### **LIEUX**

Les formations collectives se tiendront dans les locaux de votre CCI. Les accompagnements individuels se tiendront dans vos locaux.



D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

# **LES PLUS**

L'accompagnement proposé, adapté à votre niveau de maturité, vous permet d'atteindre un niveau de compétence et d'autonomie sur les questions de maîtrise de consommation d'énergie. Vous pouvez ainsi gérer et piloter dans la durée vos consommations d'énergie.

entreprises.cci-paris-idf.fr









## Le dispositif

#### MODULE 1

Mode: Collectif et présentiel (10 entreprises max)

Durée: Une demi-journée

- Comprendre les enjeux de la sobriété énergétique pour les TPE/PME.
- Création ou finalisation du carnet de bord énergétique sur la plateforme Baisse les Watts.

#### MODULE 2

Mode : Individuel et présentiel Durée : Une demi-journée

- Visite des locaux de votre entreprise.
- Analyse de vos factures d'énergie et des principaux équipements énergivores.
- Identification des actions à mettre en place.

Ces actions peuvent être à la fois des actions relatives à des changements de pratiques (écogestes), ou d'organisation mais aussi des actions plus structurantes liées à des investissements ou la modernisation d'équipements.

#### MODULE 3

Mode : Individuel et présentiel Durée : Une demi-journée

- Finalisation du plan d'actions.
- Identification des aides financières mobilisables et des prestataires susceptibles de mettre en œuvre les solutions.

Les dates des modules 2 et 3 seront définies avec votre entreprise pour permettre une bonne appréhension de la démarche et de sélectionner les actions les plus pertinentes.



**Une boite à outîls et des fiches pratiques** adaptées à votre secteur d'activité sont mises à disposition sur la plateforme Baisse les Watts, en support des actions à mettre en place.



# ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS

Baisse les Watts s'adresse aux TPE/PME (< 250 salariés, CA annuel < 50 M€ ou un bilan annuel < 43 M€) avec moins de 1 000 m² de surface hors industrie.

14 filières métiers ont été identifiées comme prioritaires (liste non exhaustive).

- Cafés & restaurants (Traditionnels, rapides, vente à emporter, etc.)
- Boucheries, charcuteries & traiteurs (Charcuterie, services des traiteurs, etc.)
- Boulangeries & pâtisseries (Cuisson de produits de boulangerie, pâtisserie, etc.)
- Entreprises de services (Captage, traitement et distribution d'eau, promotion immobilière de logements, supports juridiques de programmes, etc.)
- Entretien et réparation de véhicules (Commerce d'autres véhicules automobiles, entretien et réparation d'autres véhicules automobiles, etc.)
- Entrepôts & commerces de gros B2B (Entreposage et stockage frigorifique, commerce interentreprises de produits pharmaceutiques, etc.)

- Commerces alimentaires (Commerce de détail de produits surgelés, supermarchés, etc.)
- Commerces non alimentaires (Grands magasins, commerce de détail de carburants en magasin spécialisé, etc.)
- Sport, culture & loisirs (Téléphériques et remontées mécaniques, production de films institutionnels et publicitaires, etc.)
- Enseignement (Enseignement primaire, enseignement supérieur, enseignement culturel, etc.)
- Hébergements (Hôtels, campings, locations, etc.)
- Blanchisseries (Blanchisserie-teinturerie de gros, etc.)
- Autres réparations de biens (Réparation d'articles d'horlogerie et de bijouterie, réparation de chaussures et d'articles en cuir, etc.)
- Services à la personne (Coiffure, entretien corporel, etc.)





